

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins*

Sous-direction des professions paramédicales
et du personnel hospitalier

Bureau des ressources humaines et de la vie
au travail (P2)

Circulaire DHOS/P2 n° 2008-317 du 21 octobre 2008 relative à la surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (enquête SUMER)

NOR : SJS0831115C

Date d'application : immédiate.

Résumé : enquête nationale sur la surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (SUMER) en termes de contraintes organisationnelles et relationnelles, ambiances et contraintes physiques, agents biologiques, produits chimiques auxquels sont exposés les salariés. Ces données sont recueillies lors des visites médicales des agents par les médecins du travail.

Mots clés : SUMER – surveillance médicale des risques – visites médicales – médecin du travail.

Textes abrogés ou modifiés : néant.

Annexes : néant.

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative à Mesdames et Messieurs les directeurs d'agences régionales de l'hospitalisation (pour information) ; Mesdames et Messieurs les préfets de région, directions régionales des affaires sanitaires et sociales (pour information) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département, directions départementales des affaires sanitaires et sociales (pour mise en œuvre).

Sous l'égide du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, une enquête nationale sur la surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (SUMER) sera réalisée au cours de l'année 2009. Cette étude transversale concernera l'ensemble des branches d'activité professionnelle.

La finalité de cette étude est d'offrir aux pouvoirs publics, aux chefs d'établissement, aux médecins du travail et aux partenaires sociaux une cartographie des principales situations de risque en termes de contraintes organisationnelles et relationnelles, ambiances et contraintes physiques, agents biologiques, produits chimiques auxquels sont exposés les salariés.

L'analyse spécifique des résultats dans le secteur santé permettra :

- de connaître les nuisances ou les situations de travail susceptibles d'avoir des effets indésirables sur la santé des personnels ;
- de pouvoir comparer les conditions de travail des professionnels de santé à celles d'autres catégories professionnelles ;
- d'orienter les actions de prévention à promouvoir.

Les renseignements issus de cette enquête présentent donc un intérêt évident tant pour la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins que pour les établissements de la fonction publique hospitalière et les services de santé au travail hospitaliers.

Les données seront recueillies lors des visites médicales des agents. Les questionnaires d'enquête seront instruits par les médecins du travail hospitaliers volontaires et un autoquestionnaire est proposé aux salariés enquêtés. Les médecins du travail volontaires seront formés à la méthodologie de l'enquête pendant une demi-journée, lors d'une réunion régionale organisée par les médecins inspecteurs régionaux du travail et de la main-d'œuvre et dont la date leur sera précisée par ces derniers.

J'appelle votre attention sur l'importance liée au bon déroulement de cette enquête statistique et vous demande de bien vouloir remercier par avance les médecins du travail hospitaliers de leur coopération et implication dans cette enquête.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
La chef de service,
C. D'AUTUME